



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018

Le 12 avril 2018, à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 06 avril 2018 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Daniel FAYARD, Maire.

Présents : M. Daniel FAYARD, Mme Sylvie LANAUD-DUVAL, M. Claude ANDREANI, M. Gérard CIMETIÈRE, Mme Marie-Claude AOUDIA, M. Frédéric BAGNARD, M. Éric BROSSE, M. Lilian CHANEL, M. Didier DULAC, Mme Sylviane GANDREY, M. Thierry MOËNE

Absents : Mme Karine AVERLY, Mme Nadine DELAHAYE, Mme Emilie ROSIER, Mme Elisabeth VALETTE

Membres en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude AOUDIA

DELIBERATIONS :

1. Budget communal - Approbation du compte administratif 2017

Le compte administratif 2017 est présenté par chapitre. Les résultats sont les suivants.

Section de fonctionnement

	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
Dépenses	594 278, 00 €	396 182,46 €	0,00 €
Recettes	594 278, 00 €	555 499,28 €	0,00 €
Excédent de fonctionnement 2017		159 316,82 €	0,00 €
Excédent de fonctionnement 2016 reporté		64 879,44 €	
Excédent cumulé fin 2017		224 196,26 €	

Section d'investissement

	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
Dépenses	1 050 556,00 €	784 128,62 €	97 756,00 €
Recettes	1 050 556,00 €	614 188,20 €	348 663,00 €
Déficit d'investissement 2017		- 169 940,42 €	112 202,00 €
Déficit d'investissement 2016 reporté		- 58 363,90 €	
Déficit d'investissement cumulé fin 2017		- 228 304,32 €	

Monsieur le maire ayant quitté la séance pour le vote du compte administratif, Monsieur Gérard Cimetière prend la présidence et fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif 2017 tel que présenté.

2. Approbation du Compte de Gestion 2017 du budget communal

Conformément à la réglementation en vigueur, il convient de se prononcer sur le compte de gestion 2017 tenu par le Trésorerie.

Considérant que les résultats portés sur le compte administratif et le compte de gestion sont identiques,

Après avoir approuvé le 12 avril 2018 le compte administratif de l'exercice 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part.

3. Vote du Budget primitif 2018

Le projet de Budget Primitif 2018 est présenté.

La section de fonctionnement est proposée équilibrée à hauteur de 704 762,00 € comprenant la reprise de l'excédent de fonctionnement 2017 pour 182 696,26 € en recettes.

La section d'investissement est proposée équilibrée à hauteur de 718 056, 00 € comprenant l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2017 à hauteur de 41 500,00 € en recettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VOTE** le Budget Primitif 2018 du budget général par chapitre en section de fonctionnement et par chapitre et opérations d'équipement en section d'investissement tel que présenté comme suit :

Section de fonctionnement

	Reports	Propositions nouvelles	Total
Dépenses	0,00 €	704 762, 00 €	704 762, 00 €
Recettes	0,00 €	704 762, 00 €	704 762, 00 €
dont			
Recettes		522 065,74 €	
Excédent 2017 reporté		182 696,26 €	

Section d'investissement

	Reports	Propositions nouvelles	Total
Dépenses	97 756, 00 €	391 995,68 €	718 056,00 €
dont			
Déficit 2017 reporté		228 304,32 €	
Recettes	348 663,00 €	369 393,00 €	718 056,00 €
dont			
Affectation de l'excédent de fonctionnement 2017		41 500,00 €	

4. Affectation de l'excédent de fonctionnement de 2017

Le Conseil Municipal, constatant que le Compte Administratif 2017 fait apparaître un excédent de clôture de fonctionnement de 224 196,26 €, un déficit d'investissement de 228 304,32 € et un excédent des restes à réaliser de 250 907,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** d'affecter 41 500 € en recettes d'investissement du Budget Primitif 2018 au compte 1068 affectation de résultat
- **DECIDE** de reporter 182 696, 26 € en recettes de fonctionnement du Budget Primitif 2018 au compte 002 Excédent antérieur reporté de fonctionnement.

5. Vote des taux des taxes de fiscalité directe 2018

Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal que les taux des taxes locales doivent être délibérés chaque année.

En appliquant à ces bases les taux d'impositions de l'année 2017, le produit fiscal attendu sera de 252 401 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (une abstention),

- **DECIDE** de maintenir les taux de fiscalité communale pour l'année 2018, à savoir :

 Taxe d'habitation 10,17 %

 Taxe foncière bâti 13,32 %

 Taxe foncière non bâti 27,36 %

6. Budget assainissement - Approbation du compte administratif 2017

Le compte administratif 2017 assainissement est présenté par compte. Les résultats sont les suivants :

Section de fonctionnement

	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
Dépenses	43 123,00 €	27 466,82 €	0,00 €
Recettes	43 123,00 €	18 074,43 €	0,00 €

Déficit de fonctionnement 2017		- 9 392,39 €	0,00 €
Excédent de fonctionnement 2016 reporté		0,00 €	
Déficit cumulé fin 2017		- 9 392,39 €	

Section d'investissement

	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
Dépenses	87 326,00 €	29 067,52 €	4 504,00 €
Recettes	87 326,00 €	64 908,06 €	15 839,00 €
Excédent d'investissement 2017		35 840,54 €	
Déficit d'investissement 2016 reporté		- 26 964,71 €	
Excédent d'investissement cumulé fin 2017		8 875,83 €	

Monsieur le maire ayant quitté la séance pour le vote du compte administratif, Monsieur Gérard Cimetière prend la présidence et fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif 2017 tel que présenté.

7. Approbation du Compte de Gestion 2017 du budget assainissement

Conformément à la réglementation en vigueur, il convient de se prononcer sur le compte de gestion 2017 tenu par le Trésorerie.

Considérant que les résultats portés sur le compte administratif et le compte de gestion sont identiques,

Après avoir approuvé le 12 avril 2018 le compte administratif de l'exercice 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part.

8. Assainissement - Vote du Budget primitif 2018

Le projet de Budget Primitif 2018 est présenté.

La section de fonctionnement est proposée équilibrée à hauteur de 68 123 €.
La section d'investissement est proposée équilibrée à hauteur de 120 904 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** le Budget Primitif 2018 du budget assainissement par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement tel que présenté comme suit :

Section de fonctionnement

	Reports	Propositions nouvelles	Total
Dépenses	0,00 €	68 123,00 €	68 123,00 €
dont			
Dépenses		58 730,61 €	
Déficit 2017 reporté		9 392,39 €	
Recettes	0,00 €	68 123,00 €	68 123,00 €

Section d'investissement

	Reports	Propositions nouvelles	Total
Dépenses	4 504,00 €	116 400,00 €	120 904,00 €
Recettes	15 839,00 €	105 065,00 €	120 904,00 €
dont			
Excédent cumulé fin 2017		8 875,83 €	

La séance s'est achevée à 22h10